

2017

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION



PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC

**PLAN D'IMMIGRATION
DU QUÉBEC**

pour l'année 2017

Table des matières

Mot de la ministre.....	6
1. Les dispositions législatives.....	7
2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration	7
3. Les orientations de la <i>Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019</i>	8
4. La réalisation des objectifs du <i>Plan d'immigration du Québec pour l'année 2016</i>	8
4.1. Le nombre de personnes sélectionnées	9
4.2. Le nombre de personnes immigrantes admises	9
5. Les objectifs de sélection en 2017.....	10
5.1. Le nombre de certificats de sélection visé.....	10
5.2. La répartition géographique de la sélection.....	11
6. Les objectifs d'admission en 2017	12
6.1. Le nombre de personnes immigrantes visé	12
6.2. La répartition géographique de l'immigration	14

Réalisation

Ce document a été conçu et réalisé par la Direction de la planification, de la recherche et des statistiques, en collaboration avec la Direction générale des opérations du secteur Immigration et la Direction des communications du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2016

ISBN : Version imprimée 978-2-550-76809-8

Version électronique 978-2-550-76810-4

MOT DE LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION



L'immigration a toujours constitué un levier stratégique pour le développement du Québec et de ses régions sur les plans démographique, économique, linguistique, social et culturel. On attend de l'immigration qu'elle contribue à la vitalité et à la pérennité du français, à combler les besoins en main-d'œuvre, au dynamisme des régions, à augmenter la capacité d'innovation de notre société et à l'enrichissement culturel grâce à la diversité des origines.

Je vous présente donc aujourd'hui le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017* qui précise les niveaux et la composition des admissions projetées en matière d'immigration. Les objectifs qu'il contient découlent des orientations adoptées à la suite de la consultation publique sur la planification de l'immigration pour la période 2017-2019 qui s'est déroulée de juin à août derniers. Ces orientations, qui visent à permettre au Québec de demeurer une société prospère, francophone, diversifiée et capable de

répondre aux besoins de sa population, ont reçu une vaste adhésion.

La planification de l'immigration constitue le troisième pilier de la transformation en profondeur de notre système d'immigration; les deux autres piliers étant la Politique en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec* et la nouvelle Loi sur l'immigration au Québec. L'impact de plusieurs mesures en cours ou prévues commencera à se faire sentir à partir de 2017 : c'est pourquoi je qualifie la planification actuelle de « période de transition ».

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017* prend aussi en considération notre engagement à participer aux efforts de solidarité internationale envers les personnes réfugiées. Je suis très fière de cet engagement et de la mobilisation visant à accueillir les personnes réfugiées syriennes. Cette opération humanitaire se reflète, bien sûr, dans le bilan des admissions de 2016 et devrait, selon toute probabilité, se refléter encore en 2017.

Qu'elles soient de la catégorie économique, humanitaire ou du regroupement familial, les personnes qui viennent s'établir au Québec ont en commun le désir de participer activement à la société québécoise, en particulier par l'occupation d'un emploi qui correspond à leurs compétences. Nous devons poursuivre les actions entreprises visant à mieux soutenir les personnes immigrantes dans leur apprentissage du français et leur intégration.

Je me réjouis des appuis que nous avons reçus pendant la consultation publique en faveur des orientations proposées et des travaux en cours au sein du Ministère pour améliorer nos façons de faire en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. Nous disposons ainsi d'une base solide pour construire ensemble le Québec de demain.

A handwritten signature in black ink that reads "Kathleen Weil". The signature is written in a cursive, flowing style.

Kathleen Weil

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2017

Le dépôt à l'Assemblée nationale du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017* est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (chapitre I-0.2).

1. Les dispositions législatives

L'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec¹ précise que :

Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers et de ses orientations en matière d'immigration, établit un plan annuel d'immigration.

Ce plan a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés pour favoriser l'enrichissement du patrimoine socioculturel du Québec dans le cadre des objectifs poursuivis en matière de sélection des ressortissants étrangers.

Le plan indique le nombre maximum ou estimé de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec ou de certificats de sélection pouvant être délivrés et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie; ce nombre peut aussi être établi par bassin géographique. Le plan est établi en tenant compte, notamment, de la demande globale de certificats de sélection prévue, des prévisions des niveaux d'admission et de sélection et de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.

Un bassin géographique peut comprendre un pays, un groupe de pays, un continent ou une partie de continent.

Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1^{er} novembre ou, si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux.

2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains balise le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Sommairement, selon l'Accord, le Québec assure la sélection des immigrants du volet économique, des réfugiés se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

C'est le gouvernement fédéral qui exerce le pouvoir d'accorder le statut de résident permanent aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. Pour être admis au Canada, un ressortissant étranger doit satisfaire aux exigences de la réglementation canadienne, qui comporte, notamment, des critères d'interdiction de territoire relatifs à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

¹ La Loi sur l'immigration au Québec (L.Q. 2016, c. 3), adoptée par l'Assemblée nationale le 6 avril 2016 et qui n'est pas encore en vigueur, reprend essentiellement les mêmes dispositions législatives relativement à la planification et au plan d'immigration.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

3. Les orientations de la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017* découle des orientations adoptées à la suite de la consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019, tenue par la Commission des relations avec les citoyens à l'été 2016, et qui visent à :

1. Stabiliser les niveaux d'immigration à 51 000 personnes immigrantes admises pour les deux premières années, puis les augmenter légèrement au cours de la troisième année pour atteindre 52 500 personnes en 2019;
2. Accroître progressivement la part de l'immigration économique pour atteindre 63 % en fin de période;
3. Augmenter à au moins 40 % en 2019 la proportion de personnes immigrantes de 18 ans et plus, de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, sélectionnées et ayant un statut de travailleur temporaire au Québec au moment de leur sélection ou d'étudiant étranger;
4. Fixer à un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission;
5. S'assurer que la proportion des candidates et candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation en demande soit d'au moins 70 %;
6. Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions;
7. Contribuer, de concert avec les acteurs économiques et territoriaux, à l'essor des régions du Québec par l'immigration permanente et temporaire;
8. Continuer à favoriser la diversité du mouvement migratoire en provenance des différentes régions du monde pour soutenir le dynamisme économique du Québec ainsi que la vitalité du français;
9. Réaffirmer annuellement l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.

4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2016*

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2016* est aligné sur les orientations de la précédente planification de l'immigration, soit celle de la période 2012-2015, car la ministre a décidé, à l'automne 2015, de prolonger d'un an cette planification pluriannuelle afin qu'elle couvre aussi l'année 2016. De cette façon, les orientations de la nouvelle planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2017-2019 prennent assise sur la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*, dévoilée à l'hiver 2016. Elles prennent également en considération la Loi sur l'immigration au Québec, adoptée par l'Assemblée nationale le 6 avril 2016.

Ainsi, les grands objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2015* ont été reconduits dans celui de 2016. Toutefois, une répartition différente des admissions entre les catégories d'immigration s'est avérée nécessaire afin de permettre une hausse du niveau de réfugiés sélectionnés par le Québec. Cette

hausse découle des annonces faites par les gouvernements du Canada et du Québec dans le cadre de la crise des réfugiés syriens et des délais nécessaires pour l'arrivée de ces personnes sur le territoire.

Le Québec s'est ainsi engagé, à l'automne 2015, à accueillir 7 300 personnes réfugiées syriennes au cours des années 2015 et 2016, réparties également entre les deux années. Toutefois, la cible fixée pour l'année 2015 n'a pu être atteinte et les personnes réfugiées qui n'ont pas été accueillies en 2015, l'ont été en 2016. Aussi, il est prévu qu'en fin d'année 2016, le Québec aurait accueilli l'ensemble des 7 300 personnes réfugiées syriennes qu'il s'est engagé à recevoir.

4.1. Le nombre de personnes sélectionnées

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2016* visait la délivrance de 41 000 à 46 900 certificats de sélection à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions (août 2016), le nombre de certificats de sélection délivrés devrait s'établir à 54 700 certificats (tableau 1, p. 11). Ce nombre majoré s'explique d'une part par le nombre de certificats additionnels délivrés par le Québec pour les réfugiés syriens. D'autre part, des efforts ministériels ont été consentis pour traiter un nombre accru de demandes de certificats de sélection dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés en vue de la mise en place du nouveau système d'immigration.

4.2. Le nombre de personnes immigrantes admises

Les prévisions pour 2016 situent le nombre total de personnes immigrantes dans une fourchette majorée par rapport à la cible initiale. Ce dépassement de la cible planifiée est attribuable notamment au report de l'accueil de personnes réfugiées syriennes qui devaient être admises en 2015 et qui ne sont arrivées au Québec qu'en 2016 ainsi qu'à un nombre additionnel de personnes dans la catégorie du regroupement familial à la suite de la décision du gouvernement fédéral d'accélérer le traitement des dossiers dans cette catégorie. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection et d'admission disponibles à la fin du mois d'août 2016. Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 3, p. 13) :

- Le niveau total des admissions devrait s'établir entre 50 500 et 53 500 personnes en 2016; le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2016* visait entre 48 500 et 51 500 personnes immigrantes.
- Le nombre de personnes immigrantes admises dans le volet économique devrait se situer en deçà de la fourchette du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2016*. L'immigration économique se situerait dans la fourchette de 29 600 à 31 200 personnes afin de permettre l'arrivée d'un plus grand nombre de personnes dans les autres grandes catégories.
 - Travailleurs qualifiés : entre 24 300 et 25 500 admissions, soit un niveau tout près de la borne inférieure de l'objectif fixé (entre 25 500 et 27 000 admissions).
 - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : entre 4 300 et 4 500 admissions, soit un niveau en deçà de l'objectif visé (entre 5 200 et 5 500 admissions) et du niveau de 2015 (5 427), mais supérieur à celui de 2014.
 - Autres immigrants économiques : entre 1 000 et 1 200 admissions, par rapport à une cible entre 800 et 1 000 admissions. Ce niveau serait toutefois du même ordre que celui de 2015 (1 112 admissions).
- Le niveau de personnes immigrantes admises dans le volet du regroupement familial devrait se situer entre 11 000 et 11 500, soit un niveau au-delà de la fourchette des valeurs inscrites dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2016* (de 10 500 à 10 900 admissions).

- Dans le volet des personnes réfugiées et en situation semblable, le nombre d'admissions se situera au-delà de la fourchette planifiée (de 6 000 à 6 600), soit entre 9 000 et 9 600 personnes. Ce dépassement résulte de la hausse du niveau des réfugiés sélectionnés à l'étranger, notamment en provenance de la Syrie. La prévision se répartit comme suit :
 - Réfugiés sélectionnés à l'étranger : jusqu'à 2 800 réfugiés pris en charge par l'État et jusqu'à 4 400 réfugiés visés par un parrainage collectif, pour un total de 6 800 à 7 200 admissions.
 - Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile : entre 2 200 et 2 400 admissions, soit un niveau supérieur à ce qui avait été anticipé (entre 1 600 et 1 800 admissions).
- Autres immigrants : le niveau attendu est de 900 à 1 100 personnes, un nombre qui dépassera les valeurs de la fourchette planifiée (500 à 600), notamment à la suite de la levée de la suspension temporaire des renvois vers Haïti.
- La proportion de personnes immigrantes déclarant connaître le français au moment de leur admission en 2016 devrait s'établir à 49 %, soit un taux légèrement inférieur à celui prévu par l'orientation afférente (plus de 50 %). Cette connaissance du français inférieure à celle planifiée est attribuable entre autres à l'accueil plus important de personnes réfugiées en provenance de la Syrie.
- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise serait légèrement plus faible que celle prévue dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2016*, pour se situer autour de 74 %.
- La part de l'immigration économique devrait s'établir entre 58 % et 59 %, soit un taux inférieur à celui prévu dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2016*. Cela s'explique principalement par la part des personnes réfugiées ou en situation semblable plus importante dans l'ensemble des admissions, en 2016, que celle planifiée.

5. Les objectifs de sélection en 2017

5.1. Le nombre de certificats de sélection visé

Au sein des sous-catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, entre 50 900 et 56 700 certificats de sélection devraient être délivrés en 2017. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

- Travailleurs qualifiés : entre 38 000 et 41 000 personnes;
- Gens d'affaires : entre 6 000 et 8 000 personnes;
- Autres immigrants économiques : entre 800 et 1 000 personnes;
- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : entre 5 600 et 6 000 personnes;
- Autres immigrants : entre 500 et 700 personnes.

Les cibles fixées pour l'année 2017 reflètent la poursuite des efforts consentis par le Ministère en 2016 pour assurer la transition vers le nouveau système d'immigration que le Québec met en place. Elles sont estimées de manière à assurer le flux des admissions à venir et prennent aussi en compte la sélection d'un nombre additionnel de réfugiés sélectionnés à l'étranger.

Le tableau 1 présente la planification de la sélection québécoise pour 2017, établie en regard des résultats atteints de 2013 à 2015 et des résultats prévus en 2016.

Tableau 1
Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec ^a

	2013	2014	2015	Prévision	Plan 2017 ^b	
				2016	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	25 835	21 409	33 802	40 000	38 000	41 000
Gens d'affaires	7 905	6 047	4 577	6 200	6 000	8 000
Autres catégories économiques ¹	787	1 338	1 236	800	800	1 000
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	1 597	2 828	6 385	7 000	5 600	6 000
Autres immigrants ³	791	646	1 864	700	500	700
Total	36 915	32 268	47 864	54 700	50 900	56 700

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des parties.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2017, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5.2. La répartition géographique de la sélection

En 2017, la répartition des objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, selon le continent de dernière résidence, s'établit de la façon suivante (tableau 2) :

- Les objectifs à l'égard des travailleurs qualifiés sont répartis en fonction de la localisation des candidats en mesure de répondre aux exigences de la grille de sélection.
- La grande concentration de la sélection des gens d'affaires en Asie se justifie par l'importante offre d'immigration provenant de cette région.

Tableau 2
Les objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, pour l'année 2017, selon le continent de dernière résidence ^{a b}

	Travailleurs qualifiés		Gens d'affaires	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Afrique	15 200	16 400	-	200
Amérique	3 800	4 100	-	200
Asie	9 500	10 200	6 000	7 400
Europe	9 500	10 300	-	200
Total	38 000	41 000	6 000	8 000

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des parties.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2017, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

6. Les objectifs d'admission en 2017

6.1. Le nombre de personnes immigrantes visé²

En 2017, le Québec devrait accueillir entre 49 000 et 53 000 personnes immigrantes, avec un milieu de fourchette fixé à 51 000 personnes. Cela est conforme aux orientations gouvernementales adoptées en matière d'immigration pour la période 2017-2019.

Les objectifs d'admission pour 2017 par catégorie d'immigration sont donc répartis de la façon suivante (tableau 3, p. 13) :

- Immigration économique : de 28 700 à 31 300 personnes seraient admises en 2017, une fourchette inférieure à celle fixée en 2016. Le nombre de travailleurs qualifiés se situerait entre 24 200 et 26 300, celui des autres immigrants de ce volet, entre 900 et 1 100, tandis que la cible d'admission dans la catégorie des gens d'affaires se situe entre 3 600 et 3 900 personnes.
- Regroupement familial : de 11 400 à 11 900 personnes, soit un volume légèrement supérieur aux admissions anticipées pour l'ensemble de l'année 2016, dans la foulée de l'accélération du traitement des dossiers de cette catégorie par le gouvernement fédéral.
- Personnes réfugiées et en situation semblable : de 8 100 à 8 800 personnes. Le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger devrait se situer entre 5 700 et 6 100 personnes en 2017, dont 1 650 à 1 700 réfugiés pris en charge par l'État et 4 050 à 4 400 réfugiés visés par un parrainage collectif, notamment des personnes parrainées syriennes. Également, de 2 400 à 2 700 personnes devraient être admises en 2017 à titre de réfugiés reconnus sur place (incluant leurs personnes à charge à l'étranger).
- Autres immigrants : entre 800 et 1 000 personnes pourraient être admises en 2017.

La part des personnes immigrantes admises découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 72 % du total des admissions. L'immigration économique devrait représenter 59 % de l'ensemble de l'immigration. Enfin, la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission s'établirait à environ 51 % du niveau global.

2. Les admissions d'une année découlent en grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes. L'exercice de planification prend donc en compte :

- le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
- la proportion de personnes sélectionnées qui mèneront leur projet à terme;
- le temps que mettent les candidats à concrétiser leur projet d'immigration;
- les délais de traitement et les taux de refus pour des raisons statutaires du gouvernement fédéral.

Pour ce qui est des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, l'exercice de planification consiste donc à estimer le nombre d'admissions qui découleront de la sélection, compte tenu des considérations précédentes. En ce qui a trait aux autres catégories, les niveaux d'admission inscrits dans le présent plan résultent d'une prévision effectuée à partir de l'examen des tendances courantes.

Tableau 3

Le nombre de personnes admises au Québec ^a

	Résultats ^b		Plan 2016		Prévisions 2016 ^c		Plan 2017 ^d	
	2014	2015	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	33 469	29 954	31 500	33 500	29 600	31 200	28 700	31 300
Travailleurs qualifiés	29 006	23 415	25 500	27 000	24 300	25 500	24 200	26 300
Gens d'affaires	3 900	5 427	5 200	5 500	4 300	4 500	3 600	3 900
Autres catégories économiques ¹	563	1 112	800	1 000	1 000	1 200	900	1 100
Regroupement familial	11 333	10 493	10 500	10 900	11 000	11 500	11 400	11 900
Personnes réfugiées et en situation semblable	4 861	7 610	6 000	6 600	9 000	9 600	8 100	8 800
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 287	4 600	4 400	4 800	6 800	7 200	5 700	6 100
Réfugiés pris en charge par l'État	1 515	1 632	1 900	2 100	2 600	2 800	1 650	1 700
Réfugiés parrainés	772	2 968	2 500	2 700	4 200	4 400	4 050	4 400
Réfugiés reconnus sur place ³	2 574	3 010	1 600	1 800	2 200	2 400	2 400	2 700
Autres immigrants ⁴	612	967	500	600	900	1 100	800	1 000
Ensemble de l'immigration	50 275	49 024	48 500	51 500	50 500	53 500	49 000	53 000
Part de la sélection québécoise ⁵	72 %	72 %	75 %	76 %	74 %	74 %	72 %	72 %
Part de l'immigration économique	67 %	61 %	65 %	65 %	59 %	58 %	59 %	59 %
Proportion d'immigrants connaissant le français	59 %	56 %	> 50 %	> 50%	49 %	49 %	51 %	51 %

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Données préliminaires pour 2014 et 2015.

c. Réalisées à partir des données disponibles à la fin août 2016.

d. Les niveaux d'admission planifiés pour 2017, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

6.2. La répartition géographique de l'immigration

Les admissions planifiées pour 2017 se répartissent, selon le continent de résidence³, comme suit : Afrique, 24 %; Amérique, 28 %; Asie, 33 %; Europe, 15 %. La répartition des admissions par catégorie d'immigration se détaille de la manière suivante :

- Les travailleurs qualifiés proviennent de tous les continents, mais en plus forte proportion d'Afrique et d'Amérique.
- Les gens d'affaires proviennent principalement d'Asie.
- Les aides familiaux résidants, qui constituent la quasi-totalité des immigrants du regroupement des autres catégories économiques, proviennent essentiellement d'Asie.
- Les personnes immigrantes de la catégorie du regroupement familial proviennent de tous les continents; les Européens étant cependant moins nombreux.
- La répartition géographique des réfugiés sélectionnés par le Québec varie en fonction de la conjoncture internationale. En 2017, ces personnes proviendraient majoritairement d'Asie. Quant aux réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile, ils proviendraient d'Amérique et, dans une moindre mesure, d'Afrique et d'Asie.

Tableau 4

Les admissions planifiées en 2017, selon le continent de résidence^{a b}

	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Total	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	7 020	7 620	6 390	6 940	5 190	5 630	5 610	6 090	24 200	26 300
Gens d'affaires	160	170	220	230	3 080	3 330	150	160	3 600	3 900
Autres catégories économiques ¹	10	10	230	280	660	800	10	10	900	1 100
Regroupement familial	3 320	3 470	4 390	4 590	2 420	2 520	1 260	1 320	11 400	11 900
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	920	990	90	90	4 680	5 040	10	10	5 700	6 100
Réfugiés reconnus sur place ³	500	560	1 530	1 720	320	360	40	50	2 400	2 700
Autres immigrants ⁴	80	100	640	800	30	30	60	70	800	1 000
Total	12 000	12 900	13 500	14 700	16 400	17 700	7 100	7 700	49 000	53 000

a. Les nombres ont été arrondis à la dizaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux, qui sont arrondis à la centaine près, ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Les volumes d'admission planifiés pour 2017, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

³ La répartition géographique des personnes qui seront admises en 2017 se base sur l'information relative au continent de résidence des personnes au moment du dépôt de leur demande de résidence permanente au Canada.

**Immigration,
Diversité
et Inclusion**

Québec 